



Protocole d'urgence dans les écoles

publié le 13/09/2022

Descriptif :

Guide - Procédure

79 - Mission de promotion de la santé et du service social en faveur des élèves

Vous trouverez sur ce rappel la fiche procédure et le guide concernant le "protocole d'urgence".

Il revient aux directeurs et directrices d'école de mettre en place ce protocole afin d'assurer la prise en charge des élèves.

L'affichage du protocole d'urgence doit être fait le plus largement possible (toutes les salles par exemple).

Un cahier de soins devra également être mis en place sur l'école et renseigné par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

[Protocole d'urgence dans les écoles](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.